

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 23 (1951)

**Heft:** 12

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# INFORMATIONS

## Communiqué du secrétaire général de l'U. I. A.

Nous sommes informés qu'un concours international pour une clinique psychiatrique et orthopédique et pour un amphithéâtre pour la Faculté de médecine d'Istanbul a été lancé.

L'U. I. A. n'a pas été informée par les organisateurs ni par la Section turque ; elle ne connaît que quelques articles du règlement.

Ce règlement est *absolument inacceptable*, et nous invitons instamment les sections nationales de l'U. I. A. à demander à tous leurs membres de s'abstenir de participer à un tel concours.

Paris, le 22 octobre 1951.

Le secrétaire général : P. VAGO.

## Société des architectes, dessinateurs, techniciens et employés d'architecte du canton de Vaud

Le comité vous prie de prendre bonne note du programme (s'étendant du début de décembre 1951 à mi-juin 1952) qu'il a dû modifier bien à regret, à cause des fêtes de fin d'année. Il attire votre attention sur les assemblées (il en faut !), les conférences, les sorties et les courses qui sont prévues au calendrier et vous recommande de venir de plus en plus nombreux à ces manifestations.

Et voici le programme, à votre intention :

Janvier 11	a) Assemblée ; b) Vermouth d'année.
Février 2	Visite des Verreries de Saint-Prex.
22	a) Assemblée ; b) Conférence G. B., secrétaire.
Mars 15	Visite du chantier du nouveau stade du Lausanne-Sports.
Avril 5	Visite de l'usine d'aluminium de Chippis.
25	Assemblée.
Mai 10	Deuxième visite du chantier de la nouvelle caserne des pompiers de la ville de Lausanne.
Juin 6	Assemblée générale et réélection du comité.

Et que chaque membre se rappelle qu'une prime sera offerte à celui qui amènera le centième membre à la société. Que chacun ramène son homme et la S.D.T. vivra longtemps !

J. P.

## Résolutions adoptées par le II<sup>e</sup> congrès de l'Union internationale des architectes, le 29 septembre 1951, à Rabat

### I. Centres civiques et centres de quartiers des villes.

Le congrès émet le vœu que, dans la création de centres des agglomérations de toute importance, on doive rechercher et réaliser un équilibre d'ensemble capable de produire à chaque étape de son évolution les valeurs spirituelles nécessaires au développement de la personnalité humaine et de la vie collective.

Le congrès émet le vœu que l'accessibilité d'un « centre » à chaque échelon doive être rapide et sûre. La pénétration du trafic mécanisé dans ce centre devra être aussi grande que possible, en respectant toutefois une priorité pédestre. La circulation devra être conçue de manière que ce centre ne puisse pas être encombré par un trafic qui lui est étranger.

Le congrès attire l'attention sur la nécessité de ne pas faire d'énoncés généraux, mais d'établir des normes précises et facilement applicables, par exemple : l'école devra être disposée de manière que la circulation pédestre des enfants de la maison jusqu'à l'école se fasse sans traverser une rue de trafic.

Le congrès, reconnaissant la valeur du concept « unité de voisinage », émet le vœu de voir préciser davantage les dimensions et caractères du centre, variables d'après les bases fonctionnelles des différentes catégories d'unités de voisinage, leur densité et leurs groupements par échelons. A titre d'exemple de ces bases fonctionnelles, le congrès cite : l'école primaire, le centre commercial, le bureau de poste, les administrations.

Enfin, étant donné l'importance attachée aux centres urbains, afin de donner à leur conception en plan et en volume l'unité, l'échelle et la plasticité nécessaires, le congrès émet le vœu que les deux disciplines de l'urbanisme et de l'architecture doivent être tout particulièrement liées.

### II. Habitat.

Le congrès, conscient que le premier besoin de la famille, pour établir un foyer permanent, est un logement décent, émet le vœu de donner la priorité aux nécessités les plus élémentaires, et, par ordre : l'équipement sanitaire, la voirie, la maison (le logement).

Le congrès émet le vœu que ces logements doivent être groupés en ce que l'on a convenu d'appeler des « unités de voisinage ». Ces « unités » devront être desservies, mais non traversées, par la circulation à grand trafic.

Elles devront contenir tout l'équipement nécessaire aux besoins spirituels, culturels et sociaux des habitants, qu'elles soient grandes

ou petites ; elles devront, si possible, participer d'une unité de conception, ce qui n'exclut pas une diversité d'expression, quels que soient les types d'habitations qui les composent.

Le congrès, constatant que les standards les meilleurs atteints à ce jour, en matière d'habitat, tant pour l'espace que pour la qualité, sont provisoirement suffisants et acceptables, émet le vœu qu'étant donné le besoin aigu en logements, de par le monde, le gros de l'effort porte sur la production en quantité, et que tous les moyens : éducatifs, techniques et politiques, soient dirigés vers cette fin.

Le congrès émet le vœu que les standards de l'habitat rural soient élevés progressivement au niveau de ceux de l'habitat urbain, tant en ce qui concerne l'espace que l'équipement et les services.

Dans le but d'éviter l'émigration à la ville, le congrès émet le vœu que les villages existants, ou à créer, procurent, dans la mesure du possible, à leurs habitants, les mêmes facilités d'existence et de confort que celles des agglomérations urbaines. Celles-ci pourront être réalisées par l'appui de relais locaux, jusqu'à l'échelle régionale.

### III. Espaces libres.

Le congrès émet le vœu que les espaces libres soient maintenus et liés à l'échelle communale, régionale et nationale, pour mieux répondre aux besoins familiaux, de voisinage et de communauté.

Le congrès émet le vœu que, dans tous les pays, une étude spéciale soit entreprise pour les doter d'une législation qui confirme l'utilité publique des espaces libres, et permette leur réalisation.

Le congrès émet le vœu que toutes les surfaces servant à la circulation mécanique ne soient en aucun cas comptées comme espaces libres, ceux-ci devant servir exclusivement aux besoins de l'hygiène, de la sécurité et des loisirs.

### IV. Techniques de réalisation.

Le congrès, constatant que l'industrialisation plus ou moins totale du bâtiment résultera inévitablement du développement du machinisme, est résolu à en promouvoir le principe.

Que l'analyse des réalisations acquises dans les différentes branches de l'industrie, à l'heure actuelle, permet d'affirmer qu'au point de vue technique, le problème peut être résolu, les facteurs qui empêchent les solutions techniques de répondre à leur objet étant d'ordre économique, social et politique.

Que donc une solution productive ne peut être acquise que par une collaboration étroite, sur le plan national, comme sur le plan international, des techniciens, des économistes et des gouvernements.

Que, jusqu'à présent, en matière d'industrialisation du bâtiment, les résultats acquis n'ont été que très fragmentaires et superficiels : exprime le vœu que les architectes, en collaboration avec les experts de production industrielle, abordent d'urgence l'étude de ce problème dans son ensemble ;

propose de convenir d'un vocabulaire et d'un système provisoire d'estimation (à défaut d'une méthode de mesure précise, à élaborer ultérieurement), qui permettra de comparer d'une façon objective les résultats obtenus dans les différentes tentatives d'industrialisation ; par l'interprétation des résultats, on pénétrera ce difficile problème par approximations successives ;

propose que chaque système de normalisation soit élaboré avec toute la souplesse nécessaire à la liberté du dessin architectural et à son développement normal ;

souhaite qu'il soit possible d'admettre universellement une unité ou un module de dimensions, praticable aussi bien dans le système métrique que dans celui du pied anglais, et que les experts en ce domaine trouvent une solution à ce point délicat ;

exprime le vœu que, dès l'école, les jeunes architectes soient entraînés à utiliser les normes nouvelles, et préparés à la collaboration qu'ils devront avoir dans l'exercice de leur art, avec les ingénieurs et les producteurs industriels.

### Rapport avec la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Le II<sup>e</sup> congrès international des architectes, réuni à Rabat, du 23 au 30 septembre 1951, ayant entendu avec le plus vif intérêt le message que lui a adressé, au nom de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, le Sous-comité de l'habitat,

assure la Commission économique pour l'Europe de son désir de voir se poursuivre toujours plus activement la collaboration qui s'est établie jusqu'à présent entre l'Union internationale des architectes et le Sous-comité de l'habitat, en particulier au sein du Conseil international de la documentation du bâtiment ;

assure le Conseil international de la documentation du bâtiment de l'appui sans réserve de l'Union internationale des architectes ;

invite chaque section de l'U.I.A. à soutenir par tous les moyens, sur le plan national, les efforts entrepris sur le plan international par la Commission économique pour l'Europe.

### Vie sans lumière

Au dire des explorateurs, la maladie polaire n'est pas un vain mot : elle exerce sur l'esprit un effet déprimant. La demi-obscurité prolongée qui règne dans les régions glacées du globe est accablante et perfide. La nuit polaire, durant laquelle le soleil est invisible pendant des mois,

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
**ED. CUÉNOD S. A.**

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8  
BEX Rue du Marché

**Bâtiment Travaux publics**  
Maçonnerie - Gypserie - Peinture

**Béton armé**  
Réparations et entretien d'immeubles

**ÉCOLE CANTONALE  
DE DESSIN ET  
D'ART APPLIQUÉ  
A LAUSANNE**

Dessin. Bosse. Académie. Peinture. Modelage. Anatomie. Dessin technique. Perspective. Architecture d'intérieur. Composition décorative. Gravure sur bois. Graphie. Histoire de l'art. Eau-forte. Lettres. Dessin de mode.

Les grands spécialistes en

**TAPIS  
LINOLÉUM  
PARQUET-LIÈGE  
Sols en caoutchouc**



**P. König & Cie.**

Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne  
**LAUSANNE** Tél. 22 55 41

**MAESTRIA**

La marque des beaux et bons  
**papiers peints**  
du spécialiste

**Adolphe Meystre s.a. - St-Pierre 2 - Lausanne**

engendre la mélancolie et devient une obsession. Mais, toutes proportions gardées, en est-il autrement chez nous ? Quelques jours de grisaille ne suffisent-ils pas à mettre du vague à l'âme et à créer une ambiance morose ?

*Répercussions.*

Il y a plus de 2000 ans, on connaissait déjà le lien unissant l'état d'âme et le manque de lumière. Le mot « mélancolie » prouve bien que l'effet des ténèbres sur l'homme n'était pas un mystère pour les anciens. En grec, il signifiait « foie noir » ou « maladie sombre ». Vint le moyen âge, avec son apreté et sa rudesse, au cours duquel le rapport « lumière-vie » tomba dans l'oubli. Il fallut la science moderne, avec sa forte emprise sur l'humanité, pour faire comprendre que la vie et la lumière sont indissolublement liées.

*Les bienfaits des rayons.*

Des essais pratiques ont prouvé qu'en hiver, l'éclairage artificiel des poulaillers augmentait notablement la ponte des œufs. Les éleveurs de volailles savent qu'une vulgaire lampe à incandescence suffit à opérer ce miracle. A l'écurie, la lumière artificielle a aussi sa raison d'être. Quant aux lapins, ils y sont particulièrement sensibles. Il est prouvé que ces animaux mangent davantage et gagnent du poids, de même que les porcs et le gros bétail. D'autres essais entrepris avec les rayons ultraviolets ont montré que ces derniers font également office d'agent thérapeutique : ils fortifient les os et diminuent le risque de tuberculose.

*La bonne humeur.*

Nous savons par expérience que l'éblouissement est à éviter à tout prix. Le ciel nous envoie une lumière tamisée par une couche d'air dont l'épaisseur atteint un certain nombre de kilomètres. Nous obtenons un résultat analogue en nous servant de verre opalin ou en diffusant la lumière au moyen d'abat-jour en tissu ou en matière translucide. Imitons la nature et tout ira bien.

**Moins d'alcool, plus de thé et de café...**

Les besoins actuels du peuple suisse ont subi une profonde évolution depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. La consommation du vin a diminué de plus de la moitié en cinquante ans. En 1900, cette consommation s'élevait à 80 litres par habitant. Elle est tombée à 43 litres en 1930 et à 35 litres en 1950, soit assez exactement 1 déci par personne et par jour. La jeunesse suisse ne passe plus autant de temps dans les cafés ; elle leur préfère le sport et consomme de préférence des boissons non alcoolisées ou des jus de fruits.

Comme la consommation du vin, celle de l'eau-de-vie a subi une forte diminution, passant de 7 litres par personne en 1900 à 4 litres en 1930, puis à 3 litres en 1950. Ce qui est un bienfait pour la santé de notre peuple. La bière, elle-même, ne connaît plus les mêmes faveurs qu'autrefois. Sa consommation a passé de 62 litres par habitant en 1900 à 59 litres en 1930 et à 42 litres en 1950. En 1900, les deux tiers des boissons que consommait le peuple suisse étaient alcoolisées. Aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 44%.

Comment nos besoins ont-ils évolué ? A la place du vin, de l'eau-de-vie et de la bière, les Suisses boivent plus d'eau minérale, de cidre, de limonade, de thé et de café. Au début du siècle, les limonades et les eaux minérales représentaient 1,2% de la consommation totale ; aujourd'hui cette proportion s'élève déjà à 8,2%. Mais l'augmentation de la consommation est beaucoup plus marquée en ce qui concerne le thé et le café ; ensemble, ces deux boissons qui ne représentaient que 28,6% de la consommation en 1900 représentent aujourd'hui 46,9%. Ce qui s'explique sans doute par le rythme accéléré de la vie moderne et par le développement des sports.

*(Journal des Epiciers suisses.)*

**Comment transporte-t-on l'électricité ?**

Si nos usines hydro-électriques — usines au fil de l'eau et usines avec bassin d'accumulation — servent à produire l'énergie dont les besoins vont grandissant d'année en année, on peut se demander comment on s'y prend pour transporter cette énergie sur des distances qui atteignent parfois plusieurs centaines de kilomètres.

L'électricité a ceci de particulier qu'elle chemine d'elle-même dans des conducteurs appropriés, dont l'ensemble constitue une ligne ; mais cette ligne coûte cher à construire et son établissement nécessite de multiples précautions.

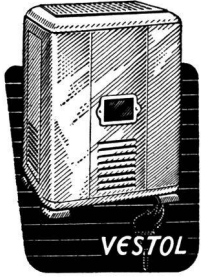
D'autre part, si l'on transportait l'électricité à sa tension d'utilisation, soit 220 volts en général, ou même à sa tension de production (3000 à 10 000 volts), les pertes en ligne seraient énormes par suite de l'échauffement des conducteurs, à moins de donner à ceux-ci des dimensions qui rendraient leur emploi prohibitif. Le transport à longue distance ne peut être relativement économique qu'en ayant recours à des tensions beaucoup plus élevées.

De même que l'on accroît le débit d'une canalisation d'eau ou de gaz en augmentant la pression, on accroît le débit des lignes électriques en augmentant la tension du courant, qui est en quelque sorte sa pression.

A la sortie des usines génératrices, le courant est donc transformé par de puissants transformateurs de façon à élever sa tension à 60 000 volts, 90 000 volts, 130 000 volts, 220 000 volts, et même davantage, suivant la distance à lui faire parcourir. La tension de 220 000 volts est celle généralement adoptée aujourd'hui pour les transports massifs d'énergie à longues distances.

On conçoit que l'emploi de tensions aussi élevées présente de grands dangers et nécessite des organes d'exploitation et de sécurité complexes et nombreux : pylônes aux dimensions impressionnantes, isolateurs

## UN MEILLEUR CHAUFFAGE PAR



# Mazout-Vestol

Le calorifère suisse, en belle fonte émaillée couleur castor qui

**CHAUFFE  
PLUSIEURS PIÈCES**  
à la fois, par circulation d'air

Autocalora S.A., 8, rue de la Tour, Lausanne

Votre installateur sanitaire  
Votre ferblantier-couvreur

## V<sup>ve</sup> William DEPIERRAZ et Fils

LAUSANNE

Ruelle de Bourg 11 Tél. 22 09 28



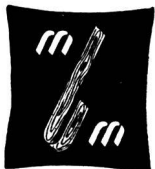
Exemptes de nœuds

Veines droites

## LAMES PLANCHER SAPIN

Épaisseur: 23 mm. Larg. unique: 108 mm. Long.: 1,00-5,60 m. de 20 en 20 cm.  
(Halles de gymnastique de la Pierre à Mazel, Neuchâtel 330 m<sup>2</sup>)

J. & P. Guignard S.A., Scierie-Parqueterie,  
ROMAINMOTIER Téléphone (024) 7 41 61



## Menuiserie Lausannoise S.A.

Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BATIMENT  
**AGENCEMENTS**  
TOUTES RÉPARATIONS - STORES

de fabrication éprouvée isolant de façon absolue les conducteurs, appareils de coupure permettant de parer aux accidents, disjoncteurs automatiques à fonctionnement instantané, appareils de protection contre la foudre, etc., sans parler des multiples instruments de mesure et des mécanismes destinés à sectionner la ligne en tronçons successifs pour y exécuter des réparations ou des modifications.

A proximité des centres de consommation, on trouve d'autres grands postes de transformation identiques aux premiers, mais fonctionnant en sens inverse, c'est-à-dire abaissant la tension du courant. De ces postes partent des réseaux intermédiaires à moyenne tension, aux extrémités desquelles de nouveaux transformateurs abaissent une seconde fois la tension, et ainsi de suite jusqu'à la distribution à basse tension chez l'abonné.

Mais quelles que soient les précautions prises et l'excellente qualité du matériel employé, on ne peut éviter qu'au cours de toutes ces opérations, une fraction importante du courant ne se transforme en chaleur et ne se dissipe dans l'atmosphère. Entre l'usine génératrice et son arrivée chez l'abonné, une partie de l'électricité « fond comme de la glace », et cette perte est loin d'être négligeable. C'est là encore une source de frais supplémentaires, car on est obligé de construire des machines produisant davantage d'énergie que celle effectivement utilisée, la seule qui, en définitive, est payée par les consommateurs.

En un mot, si les centrales, avec leurs ouvrages d'art exigés pour la transformation de l'énergie hydraulique en énergie électrique sont coûteuses, les installations pour le transport de cette dernière le sont souvent presque autant.

### Divers

**AUSTRALIE** : Les autorités australiennes viennent de passer commande à une firme britannique de 2 000 maisons préfabriquées.

**CANADA** : Durant les neuf premiers mois de l'année 1950, on a commencé la construction de près de 71 945 logements au Canada, contre 67 862 durant la période correspondante en 1949. A la fin de septembre 1950, on comptait environ 69 957 logements en voie de construction, contre 61 115 le 30 septembre 1949.

**ETATS-UNIS** : Près de 5 millions de nouvelles unités de logement non agricoles ont été construites aux U. S. A. en 5 ans (de 1945 à 1950) ; mais les besoins dépassent encore les moyens de construction, la population continuant à s'accroître en même temps qu'augmente le revenu des particuliers et que s'améliore le niveau de vie.

Une tour de 60 m. va être construite au sommet de l'Empire State Building. Cette tour, dont le sommet sera l'immeuble le plus haut du monde, à 441 m. au-dessus du niveau de la rue, et dont la construction est presque terminée, sera utilisée par les émissions de télévision de cinq compagnies commerciales.

1 400 000 logements ont été construits aux Etats-Unis en 1950. Le précédent chiffre record, s'élevant à 937 000 logements, avait été enregistré en 1949. Environ 83% des habitations bâties en 1950 étaient des unités de logements familiales.

**FRANCE** : Devant la Commission des finances de l'assemblée, M. Claudius Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, a annoncé son intention d'établir un programme quinquennal de construction permettant une certaine normalisation. Le projet déposé prévoit notamment : « En vue de poursuivre l'abaissement du coût de la construction et l'amélioration des techniques du bâtiment, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé à établir un plan de construction de 10 000 logements par an, à réaliser pendant les années 1951 à 1955, par imputation sur les autorisations de programme et les crédits de paiement ouverts annuellement par la loi des finances, soit au titre de la réparation des dommages de guerre, soit au titre de la construction d'habitations à loyer modéré. Ce plan fixera notamment les caractéristiques des constructions. »

**GRANDE-BRETAGNE** : 13 150 nouveaux logements ont été construits en Grande-Bretagne au cours de janvier dernier. Le total des logements construits depuis la fin de la guerre est de 991 814, dont 834 668 permanents et 157 146 temporaires. Le programme de relogement prévoit la construction de 200 000 logements au cours de 1951.

**INDES** : L'architecte Le Corbusier, qui doit édifier la nouvelle capitale du Pendjab, Chandigarh, est arrivé à Delhi et va commencer sous peu à réaliser l'édification de nombreux édifices modernes.

(La J. du B.)

## BIBLIOGRAPHIE

Guido HARBERS : *Das eigene Heim im Einzelgrundstück in der Plan-siedlung und in der Reihe* (La maison particulière, isolée, dans un plan d'ensemble et en rangée). — Editions O. Maier, Ratisbonne (Ravensburg), Allemagne. (245 photos, 493 dessins.)

A l'aide de nombreux exemples tirés des meilleures réalisations allemandes, suisses, suédoises, italiennes, anglaises et américaines, l'auteur présente une monographie très complète des différents types d'habitations particulières, classées suivant leurs particularités techniques ou de composition, leur destination ou leur situation. Dans l'étude des plans d'ensemble, il fait également entrer celle de chaque unité d'habitation qui les compose. Commentaires très brefs, cotes nombreuses, photos intéressantes. Les exemples sont précédés d'une introduction aux problèmes que pose l'habitation particulière. C. B.